

Professionnels de santé



© 2017 Les Echos Publishing

Ce sont 550 millions d'euros qui vont être investis par l'État les cinq prochaines années, au travers de deux programmes, pour poursuivre le virage numérique des établissements de santé. L'un des programmes, « e-parcours », a pour objectif de faciliter les échanges entre les professionnels de santé.

Pour prolonger les actions engagées dans le cadre de « Territoire de soins numérique » et « Hôpital numérique », un nouveau plan d'investissement pour 2017-2021 vient d'être lancé.

Dans le cadre de ce plan, le programme « e-parcours » vise l'amélioration de la prise en charge des patients et des échanges entre les professionnels de santé en proposant des solutions numériques. Grâce à ce programme, l'interopérabilité des logiciels et donc la liaison ville-hôpital devraient être facilitées. La messagerie sécurisée, encore sous-utilisée, devrait aussi être grandement améliorée. Il est prévu également de certifier les logiciels hospitaliers d'administration des médicaments (logiciels d'aide à la prescription et à la dispensation), dans le prolongement du travail entrepris par la Haute autorité de santé (HAS).

Le deuxième programme, « e-Hôp 2.0 », vise, lui, à développer les systèmes d'information des établissements de santé pour faciliter leurs liens avec les patients et avec les structures partenaires.

Ces deux nouveaux programmes sont dans la lignée du plan

stratégique national « e-santé 2020 » présenté en juillet 2016 et des différentes mesures déjà prises depuis plusieurs années dans le domaine du numérique, comme le dossier médical partagé ou le développement de la télémédecine.

© 2017 Les Echos Publishing